

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr. Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an 10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

Les bénéficiaires de guerre....

.... Comment on les esquivait

Malgré les pénalités sévères prévues contre la dissimulation des bénéfices de guerre soumis à la taxe il est certain, sinon plus que probable, qu'une grande partie des assujettis ont dû chercher les moyens d'en esquiver le paiement. Comme la plupart, sinon la majorité, des commerçants de Tunisie n'ont pas de comptabilité régulière et bien tenue au jour le jour, le moyen de les dissimuler semble donc fort simple, du moins en apparence.

Mais nos hôtes comptent sans la vigilance, la perspicacité et le flair bien connus de notre honorable Directeur général des Finances qui sait déjouer les calculs les plus savants pour faire rentrer dans les caisses du gouvernement la partie des bénéfices qui revient au beylick.

Cependant, il en est qui trouvent le moyen de passer au travers des mailles du filet grâce à des comptabilités truquées ou encore à d'autres expédients tout aussi peu honnêtes.

Des exemples ? nous pourrions en citer des tas et des tas qui nous ont été rapportés soit par les comptables soit par les associés eux-mêmes de ces dissimulations faites malgré eux et contre leur volonté. Cela rend incrédule, et pourtant c'est la vérité même.

Il y avait à Tunis un pauvre hère de peintre qui gagnait péniblement sa vie lorsqu'il s'avisait un jour -- c'était à la fin de 1916 -- que le métier de marchand de colpostaux d'huile serait plus productif que de peindre des voitures. Pour se monter il n'était besoin que d'un modeste billet de mille qu'il parvint à trouver, peut-être pas sans difficulté mais toujours est-il qu'il le trouva et marcha.

Son commerce marcha si bien que lors de l'application du décret sur les bénéfices de guerre il se trouvait avoir réalisé un bénéfice d'une quarantaine de mille francs et cela en quelques mois, six ou huit à peine. On pense comment le malencontreux décret fut accueilli par ce profiteuse qui jura, pesta et finalement chercha le moyen, le bon moyen de payer tout juste ce qu'il n'était pas possible d'esquiver. Il s'adressa pour cela à un spécialiste de comptabilités qui lui en fabriqua une sur le modèle qu'il désirait.

Passez, muscade, le tour était joué et les finances tunisiennes roulées, frustrées, mais peut-être pas définitivement.

Autre fait.

Il y a quelques mois, un européen honorablement connu sur la place de Tunis s'associait avec un sujet -- peut-être italien ou autre tunisien -- pour acheter une fabrique en pleine exploitation renommée pour la qualité parfaite de ses produits. L'affaire conclue, et dès la prise en charge de l'exploitation l'européen exigea qu'une comptabilité en règle fut tenue, mais notre associé ne l'entendait pas de cette oreille, et comme c'est lui qui s'était réservé la direction de l'affaire -- bien qu'occupé par ailleurs -- jusqu'à ce jour toute la comptabilité consiste à enregistrer

sur des livres ou des feuilles volantes quelconques -- on devine le but -- les recettes du jour, et pourquoi l'européen n'a plus qu'une confiance très limitée, tout ce qu'il y a de plus limitée, dans son associé, aussi entretient-il un employé spécial pour surveiller et enregistrer les recettes concurremment avec le caissier en titre. On voit de suite ce que doit être cette association entre ces deux membres si peu faits pour s'entendre l'un ne jurant que par Moïse et l'autre par la Madone.

"Quoiqu'il en soit, il est un fait, c'est que cette exploitation du fait de l'un des associés ne tient pas de comptabilité en règle pour échapper vraisemblablement à la taxe des bénéfices de guerre, mais le genre de commerce doit permettre très aisément, nous semble-t-il, de juger, le moment venu, si la comptabilité qui sera soumise, le cas échéant, est bien l'expression réelle des opérations et si les bénéficiaires correspondent au chiffre d'achats des matières premières.

Nous pourrions citer d'autres cas qui visent, il est vrai, des commerçants de moindre envergure qui allongent les prix tous les jours tout en laissant figurer à la base les prix réels des achats.

Le jour où ces coquins seront pris la main dans le sac nous espérons que le tribunal se montrera d'une sévérité exemplaire, car réellement l'audace de ces mercantis dépasse toutes les bornes.

JEAN-SANS-PEUR.

BULLETIN

LES PILLARDS DES « JOURNÉES »

Nous savons aujourd'hui de façon sûre et certaine par les débats du misérable Bonnet Rouge que certaines journées n'ont été pour les organisateurs ou les sous-organisateurs qu'un moyen commode de rafler l'argent donné sans compter pour les œuvres multiples en faveur desquelles on sollicitait l'obole du public.

A vrai dire nous savions depuis la publication des comptes de certaine « journée » qui avait produit près de cinq millions et dont on accusait seulement un bénéfice net de... six cent mille francs ! que les journées n'étaient qu'un moyen comme un autre de gagner de l'argent, si on peut appeler « gagner » ce vol manifeste, mais dame censure -- toujours elle -- veillait au bon renom de ces bandits et ne nous permit pas la publication d'un article stigmatisant de tels actes.

Mais la censure de Clémenceau a entr'ouvert un peu la porte, du moins en France. Et ici nous cherchons à ce qu'il en soit de même, car nous voulons être traités comme nos confrères métropolitains et algériens -- sous notre propre responsabilité bien entendu, -- car nous n'entendons pas faire partager aux autorités, la responsabilité de nos articles. En tout cas, la reproduction ci-dessous a fait l'objet d'un débat public devant le conseil de guerre de Paris où il a été avéré que l'un des accusés -- escroc et déserteur -- avant

d'être traître, a déclaré avoir réalisé un bénéfice de 13.950 pour s'être occupé de la journée du poilu !

Puis, le président du conseil de guerre donne lecture d'une lettre de M^e Ceccaldi, l'un des organisateurs de la « Journée du Poilu ». Le député de l'Aisne déclare que Marion n'a pas été l'organisateur de cette journée, et que celui-ci n'a touché pas 33.000 francs.

M^e Gauniche déclare en effet que Marion n'a pas organisé, mais qu'il s'est occupé de la « Journée du Poilu », que son client n'a pas touché une aussi forte somme, et que le bénéfice réalisé par celui-ci a été seulement de 13.950 francs. L'erreur commise doit être ainsi rectifiée.

Nous espérons qu'après l'aveu ci-dessus il ne sera plus question d'aucune journée d'aucune sorte ce qui sera vraiment dommage, mais de tels scandales leur ont porté le dernier coup.

LE SEMAINIER.

Déclaration Ministérielle

lue à la Chambre des Députés le 20 Novembre 1917

SUR LE RÉGIME DE LA CENSURE

Nous avons payé nos libertés d'un trop grand prix pour en céder quelques chose au-delà du soin de prévenir les divulgations, les excitations dont pourrait profiter l'ennemi.

Une censure sera maintenue des informations diplomatiques et militaires, aussi bien que de celles qui seraient susceptibles de troubler la paix civile. Cela, jusqu'aux limites du respect des opinions.

Un bureau de presse fournira les avis -- rien que des avis -- à qui les sollicitera.

En temps de guerre comme en temps de paix la liberté s'exerce sous la responsabilité personnelle de l'écrivain. En dehors de cette règle, il n'y a qu'arbitraire et anarchie.

Tous les mots sont pesés et les délimitations nettement établies.

NOS ECHOS

Un décret libéral

Le ministère Clémenceau vient de faire droit aux légitimes réclamations du public algérien qui réclamait depuis longtemps la publicité des séances des délégations financières comme tous les autres corps élus.

Nous espérons que le résident général s'inspirera ce décret pour décréter la publicité des séances de la Conférence Consultative tout au moins pour la presse.

Infortunés minotiers

La « Tunisie Française » plaignait récemment les malheureux minotiers encombrés de sous-produits, son et autres.

Avant de s'apitoyer sur le sort de ces malheureux, notre confrère sait-ils quels prix ils font payer le son et la cribrure ? Trente-deux francs le quintal, qui l'année dernière valait 18 et 20 francs !

Nous espérons que notre confrère ne gémera plus.

L'accapement des œufs

Un de nos amis de l'intérieur nous assure qu'il a eu entre les mains une lettre d'un de nos compatriotes jouissant des sympathies de l'administration parce qu'investi d'un mandat électif, recommandant à son correspondant d'acheter tous les œufs qu'il pourrait trouver dans la région, naturellement au détriment de celle-ci qui en consomme une assez grande quantité.

Que voulait-il en faire ? Et cette raffe ordonnée ne constituait-elle pas le délit caractérisé d'accapement ?

La course aux millions !

On dit que l'appétit vient généralement en mangeant. Il nous semble bien que la Société des Phosphates Tunisiens ait été prise d'une fringale sans pareille puisque coup sur coup, on peut le dire, elle a porté son capital de 5 à 20.000.000 de francs !

A vrai dire, cette augmentation est destinée à l'installation et à l'aménagement des phosphates de Meheri Zebbeus et de ceux dits de Maknassy -- deux gisements qui ne sont pas de première importance, tant s'en faut, surtout le dernier.

Mais la Société des Phosphates Tunisiens n'en est pas à une supercherie près. Partie sur le dol et la spoliation elle devrait être depuis longtemps entre les mains des juges criminels tandis qu'elle l'est entre ceux des juges civils. Malgré cela si la guerre n'avait pas éclaté, il y a beau temps qu'elle serait dépossédée de Kalaâ-Djerda le plus beau fleuron de sa couronne. Mais patience, Kalaâ-Djerda aura un jour sa revanche et les dévolutaires reprendront le bien qui leur a été extorqué, alors que restera-t-il pour représenter ces vingt millions ? Meheri Zebbeus et Maknassy ?

En vérité, c'est beaucoup d'argent pour deux affaires médiocres, aussi les actionnaires ont-elles fait un recul de plus de cent francs, et ce n'est pas fini. Qui vivra verra.

Les conscrits travailleurs coloniaux

L'an dernier, l'administration militaire beylicale a partagé le contingent des conscrits en deux parties, ou plutôt en trois : 1^{re} une partie pour l'armée tunisienne, 2^e une autre pour les cadres franco-tunisiens, et une troisième pour les travailleurs coloniaux.

De quelle durée était l'engagement de ces derniers ? Etaient-ils libérables au bout d'une année de séjour en France ou doivent-ils rejoindre lorsqu'ils seront appelés de nouveau ?

Ne serait-il pas préférable de les laisser à la Tunisie pour coopérer aux moissons ?

Nécrologie

Nous avons appris avec infiniment de chagrin la mort de notre vieil ami le général de division Gabriel Valensi, directeur honoraire du protocole du gouvernement tunisien, premier interprète honoraire de S. A. le Bey, commandeur de la Légion d'honneur, grand officier de Nichan-Iftikhar et décoré d'une grande quantité d'ordres étrangers.

Le défunt avait été successivement attaché aux ministères des Affaires étrangères, interprète, général de brigade, de division, chef du protocole, chef du bureau de la chancellerie du Nichan-Iftikhar et enfin directeur du protocole du gouvernement tunisien.

Très obligeant, d'une amabilité à toute épreuve il était l'un des figures les plus sympathiques de la Tunisie.

Nous adressons à sa famille nos bien sincères condoléances.

Von Muess quitte Bône !

La semaine dernière nous annoncions l'expulsion d'Algérie de von Linder, co-gérant à Bône des établissements Borgeaud, consul général de Suisse en Algérie.

Aujourd'hui les journaux de Bône nous apprennent que l'autre von Muess de la maison, directeur des dits établissements et consul lui-même de Danemark vient d'adresser sa démission à M. Borgeaud et de se démettre de ses fonctions consulaires pour aller porter ses pénates ailleurs.

Espérons qu'il n'aura pas la tentation de venir s'installer à Tunis où le séjour serait plutôt contraire à sa santé.

La réquisition civile

La réquisition civile en vue de la prochaine récolte dont nous parlions la semaine dernière, a été officiellement annoncée par M. le Résident général au cours d'une courte tournée effectuée vendredi dernier à Gromballia et Naboul où il a été reçu par M. Theller, contrôleur civil de Gromballia, Si Chadli Okbi et Si Mohamed Kaddour, Kahia de Soliman, fils de notre regretté ami Si Kaddour, caïd de la banlieue et gouverneur de La Goulette, chevalier de la Légion d'honneur, entourés d'un nombre imposant de leurs administrés.

M. le Résident général était accompagné de MM. Blanc, secrétaire général du Gouvernement tunisien et Lescure, directeur général de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation.

A propos des tournées de M. le Résident général ne serait-il pas bon en ce moment où la presse doit et s'efforce d'aider le gouvernement d'avoir un peu plus de contact avec elle et de lui faire connaître avant et non après les voyages décidés de façon à permettre le cas échéant l'envoi d'un représentant du journal pour en rendre compte ?

Cette requête est-elle trop osée ?

Achetez Timbre CROIX-ROUGE 20

aff. 15 c. s. c. pour les blessés

LA BANQUE DE L'ALGÉRIE

Voici le texte du projet de loi portant renouvellement du privilège de la Banque de l'Algérie et approuvant la modification des statuts de cette Banque, mais comme nous le disions dans notre précédent numéro, pour avoir force de loi il faut que ce projet de loi soit adopté par les deux Chambres et il faut espérer que cette solution est encore lointaine.

PROJET DE LOI

Le Président de la République Française

Décrète :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des Députés par le Ministre des Finances, qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion :

Article premier. — Le privilège concédé à la Banque de l'Algérie par la loi du 4 août 1851, le décret du 15 janvier 1868, les lois du 3 août 1880, 9 juillet 1897, 8 juillet 1899 et 5 juillet 1900, est prorogée pour une période de vingt-cinq ans et prendra fin le 31 décembre 1945.

Art. 2. — Est approuvée la convention passée le 12 décembre 1917 entre le Ministre des Finances et le Directeur général de la Banque.

Cette convention est dispensée des droits de timbre et d'enregistrement.

Article 3. — Le supplément de ressources provenant de l'augmentation de la redevance et des avances visées aux articles 2 et 5 de la convention mentionnée à l'article précédent sera réservé et porté à un compte spécial du Trésor jusqu'à ce qu'une loi en ait déterminé l'affectation.

Art. 4. — Sont approuvées les modifications apportées aux statuts de la Banque de l'Algérie, telles qu'elles résultent du texte annexé à la présente loi.

Fait à Paris, le 28 décembre 1917.

Signé : R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Finances,

Signé : L. L. KLOTZ.

Tunis pendant la guerre

Vraiment, on ne se douterait pas que nous sommes en guerre ; rien ne semble l'indiquer. Tant de centaines de lieues nous séparent des fronts, où meurent des milliers de héros, qu'on n'entend pas, même affaibli, le moindre écho des bombardements. Le drame effroyable qui se joue sur le théâtre des hostilités n'étend pas ses coulisses au-delà de la Méditerranée et il ne paraît pas que Tunis s'aperçoive qu'il y ait quelque chose de changé.

Et cependant, l'observateur à peine attentif se rend compte que la vie ne suit pas son cours normal, c'est une vie fiévreuse, peut-être, mais inquiète, parfois même anxieuse.

J'entre dans un restaurant. Une serveuse accorte me présente une carte où des mets nombreux et choisis s'offrent à ma gourmandise. Des hors-d'œuvre divers, du beurre même, des fruits nombreux, des légumes de toutes sortes, des viandes multiples, du fromage, des vins de choix pour arroser le tout. Non, ce n'est pas la guerre.

Mais le pain est gris et lourd, mais l'addition est forte. Il y a quelques années le noceur le plus invétéré se serait indigné d'une semblable exagération. Oui, c'est la guerre qui a ainsi augmenté le prix de la vie.

Ces gens qui passent dans la rue, qui traversent l'avenue, m'ont l'air d'être bien tranquilles, leurs visages ne traduisent que l'âpre désir du gain ou la sénérité de la flânerie, ils vont à leurs affaires, ils vont à leurs magasins où les chahands se pressent nombreux, aux souks où la foule est dense. Ces jeunes gens, dernier cri, semblent chercher aventure, et leurs aspirations sont légitimes.

mes, puisque l'on voit tant de promeneuses coquettes et aiguichantes.

Où avais-je donc l'esprit ? Ce n'est pas la guerre certainement puisque chacun ne pense qu'à soi.

Mais voici, devant ces vitrines, beaucoup de monde assemblé, ces marchands, ces artisans y sont tous réunis, auprès d'eux les amoureux de tout à l'heure. Les cœurs se tendent anxieux, tous les regards cherchent à lire sur un tableau noir où des lignes à la craie mettent une blancheur claire. Approchons-nous : communiqué... l'ennemi...

Mais oui, c'est la guerre ; et tous ceux qui sont là sont agités de sentiments divers, les uns souffrent du sol de la patrie souillé, les autres redoutent un décret qui en ferait des soldats.

Autour de cette table, ces banqueteurs mènent joyeuse vie, le menu est abondant et les vins de prix apportent la griserie troublante à leurs pensées. La cristallerie étincelle, l'argenterie brille, la lingerie est éblouissante de blancheur ; des pâtisseries magnifiquement dressées excitent nos papilles, des fleurs font un cadre gai et des ampoules multiples dispensent une lumière somptueuse.

Tout cela doit coûter de l'argent, beaucoup d'argent mais peu importe l'argent, il est abondant, on peut le dépenser sans compter, il est si facile à gagner, ce n'est donc pas la guerre.

Entrons dans un intérieur français ami, ici ce n'est plus la même chose.

Sur la table un mince ragout forme tout l'ordinaire de cette table familiale. La maman travaille, la fillette aussi, le père, le frère sont partis quelque part se battre pour la France ou pour l'Italie et les temps sont durs.

Les allocations familiales, les gains de femmes ne permettent pas le luxe, diminués de mandats nécessaires pour apporter un peu de mieux être aux combattants : quelques cigarettes, un peu de pinard. La gaieté est bannie de cette table, les pensées vont aux absents, c'est bien la guerre.

Une queue imposante me conduit devant un portail brillamment illuminé. C'est un cinéma, ce sont des amateurs : Mystères de Paris, Les Demi-Vierges, spectacles corsés par lesquels les spectateurs s'amusent. Les spectateurs attendent les retardataires ne trouvant pas de place. Les sottises d'acteurs de vingt-cinquième ordre font pouffer les belles madames et messieurs les époux les imitent. Où voyez-vous que ce soit la guerre ?

Encore une autre queue ici : mais ce sont de pauvres gens qui attendent depuis de longues heures : distribution de l'huile de l'Etat, vente au détail de sucre de l'Etat. Il a fallu taxer le sucre, il a fallu taxer l'huile,

il a fallu que le gouvernement se fit épicière détaillant pour assurer l'approvisionnement de la population civile ouvrière. Ces longues stations sont bien pénibles, mais où se procurer ces denrées ? Ah oui, vous avez raison, c'est la guerre.

Terminons ici notre promenade dans Tunis, nous en avons vu assez : un café s'offre à nous, allons-nous y reposer.

Quel bruit assourdissant ; de multiples consommateurs interpellent des garçons surmés, dans les coins des demi-mondaines radieuses d'une cour assidue parlent haut et se tiennent mal, leurs rires faux éclatent bruyants dans le bruit général. On ne s'entend plus et on ne trouve plus de tables libres. Il me faut conclure que la guerre n'est qu'un rêve, un rêve étrangement sinistre à la vérité, mais un rêve.

Cependant tous ces consommateurs ne me paraissent pas vêtus normalement. Je vois beaucoup de couleurs bizarres : kaki, bleu, gris, jaune, noir, rouge ; mais ce sont des uniformes, des uniformes français, italiens, serbes. Ce sont des mobiliers et il s'amuse aujourd'hui, ils ont hier bravement fait leur devoir, ils recommenceront demain, beaucoup sont décorés, plusieurs portent encore des pansements. Ils ont bien droit à un peu de détente. En même temps ils rappellent que si certains s'amuse à l'arrière dans leurs habits bourgeois qu'ils n'ont jamais quittés, la plupart portent un autre costume.

Et tout est semblable à Tunis, les uns jouissent avec avidité, les autres attendent anxieusement la fin du hideux cauchemar. Notre sympathie ardente est pour ceux-ci, quant à ceux-là....

Le Zéramna de Philippeville.

Il est clair que notre confrère philippin n'a vu de Tunis que l'avenue de France et ses abords immédiats, s'il avait parcouru toute la ville il aurait fait d'autres constatations pénibles sur lesquelles il ne nous serait pas permis de nous étendre, aussi préférons nous lui dire simplement que son tableau ne correspond pas à la réalité. Un point c'est tout.

N.D.L.R.

CHRONIQUE SFAXIENNE

Arrivée du Contrôleur civil

Notre ami M. Gaudiani, contrôleur civil pour la durée de la guerre, est arrivé à Sfax le 6 mai pour prendre possession de son poste. Il était accompagné de Mme Gaudiani.

Sur le quai de la gare se trouvaient pour les recevoir M. le Colonel de Lavancoupet, commandant d'armes, M. Ahmed Sakket, caïd de Sfax, Châtel, vice-président de la Municipalité, Billès, délégué à la Conférence Consultative, etc., etc.

Nos oliviers

D'une tournée générale qui vient d'être effectuée par des spéculateurs dans toutes les oliveraies du Centre et du Sud de la Régence, il résulte, dit la « Dépêche Sfaxienne », que les oliviers présentent à l'heure actuelle un aspect magnifique.

La fleur est tombée et a fait place au fruit qui atteint la grosseur d'un grain de café.

Au dire de ces oléfacteurs qui s'y connaissent, si aucun cataclysme ne vient troubler la fructification, la prochaine campagne des huiles fournira un rendement supérieur à celui de 1916-1917 qui fut d'environ soixante millions de kilos d'huile.

C'est donc le moment pour nos autorités de faire savoir que le gouvernement réquisitionnera toute la production pour empêcher la spéculation de se produire au détriment de la masse des consommateurs.

Cette réquisition générale procurerait au gouvernement un bénéfice important sans léser les producteurs et les fabricants qui recevraient la juste rémunération de leur travail et de leurs capitaux.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'emploi d'agent technique de 3^e classe des travaux hydrauliques au traitement annuel de début de 1.800 francs, sera ouvert à Paris, dans les cinq ports militaires et à Bizerte le 2 juillet 1918.

Toutefois, si les candidats inscrits à Paris ou dans l'un de ces ports sont trop nombreux, il pourra leur être assigné un autre centre d'examen.

Le nombre des places mises au concours est fixé à douze.

Les demandes de renseignements sur les conditions à remplir ainsi que sur les matières de l'examen doivent être adressées au directeur des Travaux hydrauliques à la Baie Ponty (Tunisie).

Les nominations devant être effectuées aussitôt après la proclamation des résultats du concours, ne seront admises à se présenter que les candidats non mobilisés ou ne se trouvant pas en sursis d'appel.

La liste des inscriptions sera close le 8 juin 1918 (Journal Officiel du 26 avril 1918, page 8.650)

Les Heures déchirées

Les Heures déchirées ? Celle sur la trame desquelles on ne peut rien dire, tant de jours tragiques, pensées efflochées, notes rapides, échos brisés, les heures de trois années de guerre.

On trouvera pourtant dans ces impressions, dans ces crayons et ces sanguines, toutes les qualités du poète lyrique qu'est Léo Larguier. Les esquisses d'un grand artiste font souvent l'admiration de ceux qui aiment ses tableaux achevés et ses fresques monumentales. L'auteur qui est encore au front ne nous permettrait pas d'autres éloges.

Nous aurions dû simplement imprimer en tête de ces pages sa citation qui date de septembre 1915, quelques lignes de son colonel évoquant toute la guerre : un champ battu par les canons ennemis, un grand poète français qui pense sa blessure au bord d'un trou d'obus...

Un vol in-18, net 4 fr. Chez tous les libraires et dans les Bibliothèques des Gares. — L'Édition Française Illustrée, 30, rue de Provence, Paris.

MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France. — Tunis. Bami Frères et Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France, Sfax. 1^{er} ordre, Elope, propriétaire ; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

Pianos et Musique, 5, Rue Es-Sadikia, J. & A. BEMBARON, — Vente, Echange et Location de Pianos de marques Pleyel, Erard, Steck, Boisselot, etc.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires, Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE, Station — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Pharmacie Scemama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier, 53, Rue des Maltais, Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Cuénod, 1^{er} clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, Rue Zerkoun, Tunis.

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Artosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJET

A vendre : Collection presque complète de Femina à raison de 0 fr. 40 le numéro, s'ad. aux bureaux du journal.

A vendre : appareil Acousticon, état neuf, marque américaine, prix sacrifié : 200 francs, s'ad. aux bureaux du journal.

BREVET TUNISIEN N° 996

La Société de Monteponi à Turin, propriétaire du Brevet Tunisien N° 996, du 9 août 1909, pour : procédé de production d'oxyde de zinc, désire entrer en relation avec un industriel de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation du dit brevet.

Pour toutes offres ou renseignements s'adresser à Monsieur Raymond Valensi, Ingénieur-Conseil à Tunis, 20, Rue de Russie.

Utilisez tous les Timbres de la Ligue Tunisienne A.A.A. excellente propagande pour la Tunisie

VÊTEMENTS
J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS


Vente volontaire aux enchères publiques d'immeubles dépendant de la succession de S. A. Ali Pacha Bey
Le mardi vingt et un mai mil neuf cent dix-huit, à neuf heures du matin, dans une des salles de la Direction générale des Finances, place de la Kasbah, à Tunis, il sera, par les soins de M. le Directeur général des Finances et de M. Remy, administrateur de la liste civile, procédé à la vente aux enchères publiques moyennant un prix payable soit au comptant, soit partie au comptant, et le solde dans un mois avec faculté de convertir en enzel, de divers immeubles dépendant de la succession de S. A. Ali Pacha Bey.
Ces immeubles consistent en :
1^{er} Maisons d'habitation, dont un ancien palais, et terrains à bâtir, sis à la Manouba ;
2^o Maisons d'habitation situées à La Goulette, quartier du Groupe scolaire ;
3^o Terrains à bâtir sis à Hammam-Lif.
4^o Parcelles de terre de culture sises dans la banlieue de Tébourba ;
5^o Parcelle de terre renfermant des carrières de marbre et de calcaires propres à l'empierrement des routes et à la construction, située sur le versant sud-est du Djebel Maïana, près Tébourba.
On peut prendre connaissance du cahier des charges, ainsi que de l'état descriptif des immeubles mis en vente et de leur mise à prix, tous les matins, sauf le dimanche, à la Direction générale des Finances et, tous les jours, chez M. le Khalifa de Tébourba.

Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

RESTAURANT DU JAPON G. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires

7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

(Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés)
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde.
Dépôts à vue : 2 0/0
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 0/0
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et Sfax
Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de Bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays.
Location de coffres forts. Changes de monnaies étrangères.
Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus VACUUM MOBILOIL

Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.71

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1871 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 51 et 53, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrance de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville

F. BERNET
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger, Tunis.

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots-poste Français
Service régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. L. CARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Espigadoras-lienses - Rateaux - Faucheuses

Mac Cormick
Machines de Récolte OSBORNE
disponibles à Tunis
Maison R. WALLUT & Cie
(R. WALLUT ET G. HOFMANN, associés) — Tunis

Cinq ans à la Cour de Roumanie

Orient Royal (Cinq ans à la Cour de Roumanie), ce livre du maître écrivain qu'est Robert Lechefer, on ne saurait mieux en résumer la lettre et l'esprit qu'en citant ici quelques lignes de l'avant-propos écrit par J.-H. Rosny aîné :

« Le livre est captivant... L'intérêt naît d'abord de la vie intense de l'œuvre... il naît ensuite du relief que Scheffer sait donner à la physionomie humaine ; de l'observation aiguë, parfois cruelle, voire féroce... de la grâce du style, riche de couleur, rythmique, rapide, aisée et clair.

«... A côté de Carmen Sylva, Charles de Hohenzollern-Sigmaringen, roi de Roumanie, est dépeint avec une malicieuse maîtrise, et il était difficile à réussir. On trouve aussi un prince de Naples, actuellement roi d'Italie, tracé avec amour ; un très divertissant prince de Galles (le futur Edouard VI) ; un délicieux Loti ; une reine d'Angleterre impressionnante, malgré des aspects caricaturaux ; une vieille petite princesse de rêve, mère du roi Carol ; une réhabilitée princesse de Wied ; un prince de Bulow, qui donne peut-être la, en raccourci, la plus véridique impression de ce diplomate ophtidien ; un timide prince Ferdinand ; une reine Nathalie aux fortes mâchoires et aux belles épaules ; un pesant archiduc, et vingt, et cent, autres qui, tous, captiveront le lecteur... »
Un vol. in-18. Prix : 4 fr. net. — Chez tous les libraires et dans les Bibliothèques des Gares. — L'Édition Française Illustrée, 30, rue de Provence, Paris.

PHARMACIE BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djaz ra,
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supérieure d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 523